

DECISION N°2024-090
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"EAUX"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n°2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 11 juin 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé « Eaux » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée de 4 ans :

Monsieur BORNERT Gilles, président
Madame QUIBLIER Catherine, vice-présidente
Madame TOGOLA Anne, vice-présidente
Monsieur BOUDENNE Jean-Luc
Monsieur CIMETIERE Nicolas
Monsieur COMMAILLE Jean-François
Monsieur DAGOT Christophe
Madame DENOOZ Sabine
Monsieur FEDER Frédéric
Monsieur FOURNIER Matthieu
Monsieur GARNAUD-CORBEL Stéphane
Monsieur GASPERI Johnny
Monsieur GAUBERT Jean-Yves
Monsieur GONCALVES Julio
Monsieur GONZALEZ Jean-Louis
Monsieur HUMBERT Jean-François
Monsieur JORAND Frédéric
Monsieur LABANOWSKI Jérôme
Monsieur LABILLE Jérôme
Madame LARDY-FONTAN Sophie
Monsieur LEMÉE Rodolphe

... / ...

Madame LUCAS Françoise
Madame MENDRET Julie
Monsieur MOULIN Laurent
Monsieur MOULY Damien
Madame PETIT Fabienne
Madame ROUSSEAU-GUEUTIN Pauline
Madame SAUVANT-ROCHAT Marie-Pierre
Madame TROTTIER Mylène
Monsieur WURTZER Sébastien

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 25/06/2024

Le Directeur Général

Pr Benoît VALLET